



Pessac le 31 mars 2008

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Salle Le Milton
24 rue Marcade 33600 PESSAC
✉ 17 avenue André Dangleade
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

FscqP-2008-10

Monsieur le Président
Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

~~~~~

Objet : *Bilan du réseau restructuré Phase 2 des extensions du tramway*  
Référence : DDU/CTS-MRV/KA-D360/2007/**0710** du 29/01/2008  
Pièces jointes : 3 fiches bus, tramway et train et 2 courriers du Monteil

~~~~~

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier rappelé en référence, je vous adresse les observations relatives au bilan du réseau restructuré de bus à l'occasion des premières extensions du tramway Phase 2 sous forme de trois fiches portant sur les trois modes de déplacement collectifs considérés comme complémentaires - Bus, Tramway et Train – et essentiellement établies à partir des éléments recueillis sur le Centre de Pessac.

En outre sont également jointes pour examen les demandes particulières du quartier du Monteil.

Le rétablissement d'une ligne passant par Brivazac a été apprécié tout en recherchant son amélioration (fréquence et service de fin de semaine).

Le principe de rabattement du réseau de bus sur le pôle intermodal avec la ligne B principalement et sur la station Fontaine d'Arlac avec la ligne A est considéré comme un progrès significatif dans la complémentarité des réseaux. Cependant ressortent les principales critiques suivantes :

- Les nuisances sonores, les vibrations du sol et les pollutions résultant de l'usage d'un parc vétuste et de voiries inadaptées ;
- La complémentarité avec le mode ferroviaire est insuffisamment prise en compte (billetterie unique, liaison avec la gare Saint-jean mise en valeur ; arrêt au niveau de la gare de l'Alouette...) ;
- La logique de polarisation autour de la gare intermodale est incomplète :
 - Les incohérences de certains circuits qui devraient passer par le pôle intermodal (ex : 35 et 35 exp.) ;
 - Des emplacements d'arrêts inadaptés au nombre et confort des usagers, au passage des piétons et à l'accès des riverains (ex : rue Trendel) ;

- Des cheminements d'accès au pôle intermodal non lisibles et non sécurisés (ex : rue Gambetta qui ne peut attendre sa rénovation) ;
- Des déplacements d'arrêts intempestifs et aberrants (ex : ligne 46 sur la maison Marcade) ;
- Un parc auto souterrain limité aux seuls abonnés défavorisant le report modal, le covoiturage, la libération du stationnement de surface au profit des commerces et des riverains, l'animation du Centre et une intermodalité totale véritable.
- Une insuffisance de la concertation avec les acteurs de terrain – usagers, quartiers, représentant de proximité du concessionnaire, CUB, élus et techniciens... avec réunion sur site le cas échéant - (ex : maintien du point de vente dans la zone du Lycée ; déplacement de l'arrêt du 46 sur la maison Marcade...) pour expliquer et justifier les modifications du réseau ;
- Un sentiment avéré que les demandes de modification des infrastructures exprimées par le concessionnaire sont davantage prise en compte – et beaucoup plus rapidement - que celles des usagers et des quartiers (ex : aménagement de la rue Etienne Marcel, abris, trottoirs...) ;
- Comme à chaque restructuration s'expriment aussi les « pertes de réseau » par rapport à la situation antérieure. La balance avec les gains doit donc être nettement positive et justifiée quand il n'y a pas rétablissement.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Président*, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdBilanBus08 + BusDom ; TramDom ; trainDom)
+ 2 courriers du Monteil

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.